

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE A ENREGISTREMENT

(Code de l'Environnement, Titre I du Livre V parties législative et réglementaire,
Articles R.512-46-11 à R.512-46-15)

NATURE DE L'ACTIVITÉ ET RUBRIQUES CONCERNÉES :

Installation de déconditionnement de biodéchets dont la quantité est supérieure ou égale à 30 t/jour, ayant fait l'objet d'un tri à la source en vue de leur valorisation organique, soumise à enregistrement au titre de la rubrique 2783.1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

DEMANDEUR : GÂTINAIS DÉCONDITIONNEMENT

siège social : 52, rue Paul Vaillant Couturier – 92240 MALAKOFF

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : GIEN, lieu-dit Les Gâtines Arrabloy

DUREE DE LA CONSULTATION : 4 semaines, du 3 mai 2024 au 30 mai 2024 inclus

Pendant la durée de cette consultation, le dossier sera consultable :

- à la mairie de GIEN aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.
- sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

Le public pourra formuler ses observations :

- sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de GIEN
- par courrier adressé à la préfète du Loiret - direction départementale de la protection des populations – sécurité de l'environnement industriel – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS CEDEX 1
- par courriel à l'adresse suivante : ddpp-sei-gatinaisdecond@loiret.gouv.fr

À l'issue de la procédure, la préfète du Loiret prendra un arrêté d'enregistrement assorti des prescriptions générales ministérielles applicables, éventuellement complétées de prescriptions particulières, ou un arrêté de refus.